



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 15131

Texte de la question

M Loïc Bouvard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la création d'un observatoire de la vie étudiante, charge depuis le 1er mars 1989, à son initiative, d'étudier les conditions de vie et d'études des étudiants, pour apprécier leurs besoins et leurs aspirations et lui proposer des solutions. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des travaux de ce nouvel organisme.

Texte de la réponse

Reponse. - La désignation des membres du conseil et du comité scientifique de l'observatoire de la vie étudiante créé par arrêté du 14 février 1989 interviendra à bref délai, afin que le nouvel organisme puisse tenir séance dès le mois de septembre prochain. La création de cet observatoire doit permettre d'approfondir la connaissance d'une population dont l'approche demeure à l'heure actuelle très imparfaite. En effet, si les données statistiques ne font point défaut en ce qui concerne l'évolution des effectifs, la répartition des étudiants par sexe, âge, filière et cycle universitaire et leur taux de réussite aux examens, en revanche leur manière de vivre, le montant exact de leurs ressources, leurs conditions d'études et de travail, leur vie culturelle et, d'une manière générale, leurs besoins et leurs aspirations n'ont guère fait l'objet jusqu'ici d'études systématiques et soulèvent encore nombre d'interrogations. Dès sa mise en place, l'observatoire sera donc placé devant une quadruple mission : 1o dresser un inventaire de source d'information existantes et des moyens de développement d'une recherche spécialisée ; 2o proposer au ministre de l'éducation nationale les thèmes d'études et de recherche qui lui paraîtront devoir être prioritairement traités ; 3o le choix de ces derniers étant arrêté, lancer des appels d'offres auprès des équipes de recherche spécialisées (sciences de l'éducation, économie de l'éducation, sociologie, psychologie, etc) et conduire les enquêtes nécessaires avec les institutions ou organismes disposant déjà d'informations substantielles sur le milieu étudiant : direction de l'évaluation et de la prévision au ministère de l'éducation nationale, Centre national des œuvres universitaires et scolaires, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Institut national d'études démographiques, Institut de recherche sur l'économie de l'éducation ; 4o produire enfin, pour chacun des thèmes abordés, des conclusions suffisamment fiables et réalistes pour pouvoir se traduire en décisions concrètes. S'il apparaît prématuré de fixer par avance pour la réalisation de ces objectifs un calendrier dont les étapes seront fonction du rythme des études entreprises, le ministre de l'éducation nationale n'en attend pas moins de l'observatoire de la vie étudiante une aide permanente à la réflexion et à la décision, dans un secteur sensible promis à des évolutions rapides auxquelles des réponses adéquates devront être apportées en temps opportun.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Loïc](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15131

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2987